

Date: 15.11.2015

Le Matin
Dimanche

Le Matin Dimanche
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 123'806
Parution: hebdomadaire



N° de thème: 314.013
N° d'abonnement: 1096667
Page: 11
Surface: 65'334 mm²

«Le système actuel de l'alerte enlèvement est perfectible»

Constat Le conseiller d'Etat genevois en charge de la sécurité, Pierre Maudet, pointe les limites actuelles du système fédéral de l'alerte enlèvement des mineurs.



«Même jamais encore activée, nous savons que l'alerte est opérationnelle», dit Pierre Maudet. Yvain Genevay



Dominique Botti

dominique.botti@lematindimanche.ch

Le dispositif alerte enlèvement de mineurs a été déclenché pour la seizième fois cet été en France. Comme à chaque fois, l'enfant a été retrouvé sain et sauf. En Suisse, ce même dispositif d'alerte n'a jamais été activé en cinq ans d'existence. Alors que la Fondation Missing Children Switzerland estime que 25 000 mineurs fuguent chaque année. A l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant vendredi prochain, le conseiller d'Etat en charge de la sécurité du canton de Genève, Pierre Maudet, pointe du doigt les faiblesses du système d'alerte helvétique.

En cinq ans d'existence, l'alerte enlèvement n'a jamais été activée en Suisse. Comment l'expliquez-vous?

La diminution de la violence contre les mineurs, que nous avons observée ces dix dernières années, est peut-être un élément de réponse. Mais ce sont également les critères extrêmement contraignants que l'on s'est fixés en Suisse qui peut en partie expliquer la raison pour laquelle elle n'a pas été activée au moins une fois dans notre pays.

Alors pourquoi n'a-t-elle pas servi à Genève?

A Genève, nous traitons entre 800 et 900 cas de disparitions ou fugues de mineurs par an, événements qu'il ne faut en aucun cas confondre avec des enlèvements, même si un enlèvement peut démarrer par un avis de disparition. Cette appréciation fine de la situation est opérée par la Brigade des mineurs qui a développé une remarquable expertise en la matière. Selon cette brigade, rétros-

pectivement, nous ne déplorons aucun cas où l'alerte enlèvement n'aurait pas été activée alors qu'elle aurait dû l'être, même dans le cas du drame survenu en 2012 à Carouge et impliquant l'homicide d'un mineur dont la configuration n'a pas généré d'alerte enlèvement.

Ce dispositif est-il alors inutile?

Nous ne savons pas si cette alerte est vraiment efficace, puisque nous ne l'avons encore jamais activée en situation réelle. En revanche, nous savons qu'elle est opérationnelle: mes services l'ont déjà testée à l'échelle 1:1. De façon plus générale, la police fait régulièrement appel au public par voie des médias, notamment lors de la disparition de personnes majeures pour lesquelles un danger se révèle imminent.

Alors tout va bien dans le meilleur des mondes?

L'alerte enlèvement est un dispositif très lourd qu'il s'agit de ne mettre en œuvre que pour des cas avérés, au risque de banaliser l'événement et ainsi de ne plus atteindre le but visé: attirer l'attention du public. La par-cimonie de son usage n'est pas forcément une mauvaise chose. Mais le système actuel de l'alerte enlèvement est sans doute perfectible dans son application potentielle. Je pense par exemple qu'on doit travailler à accélérer la rapidité de réaction et donc diminuer le temps de prise de décision. Dans le dispositif actuel, la police doit procéder à une série de démarches pour lever tous les doutes et in-

«Il faut regarder la réalité en face: les parents peuvent faire du mal à leurs enfants, peuvent aussi les enlever»

Pierre Maudet

fine déclencher l'alarme. On pourrait alléger cette procédure. J'espère que nous ne devons jamais nous reprocher d'avoir pris trop de temps pour agir. Nous pouvons aussi probablement améliorer la coopération transfrontalière: on peut sortir de la Suisse en très peu de temps.

Après la disparition des jumelles de Saint-Sulpice (VD) en 2011, la police vaudoise déclarait que l'alerte enlèvement ne s'applique pas au rapt d'un enfant par un parent. N'est-ce pas un problème?

Sans pouvoir commenter ce dossier que je ne connais pas, certains partent de la fiction que les parents protègent leurs enfants, qu'ils ne peuvent pas leur faire de mal. La sphère privée est vue

comme une bulle qui ne regarde pas les autorités. Je m'inscris en faux contre cela. Il faut faire sauter ce tabou typiquement helvétique. Aujourd'hui, la violence sur les mineurs est souvent intrafamiliale. Les parents en sont parfois la cause directe ou indirecte, mais ils ont de la peine à l'admettre. Il faut regarder la réalité en face: les parents peuvent faire du mal à leurs enfants, peuvent aussi les enlever.

Etes-vous pour la suppression de cette exception parentale?

A Genève, il n'y a pas d'exception parentale. L'ordre de ser-



vice de police est clair: «Dans les cas impliquant l'un des parents, l'alarme peut être déclenchée lorsqu'il existe suffisamment d'indices laissant penser que la victime est sérieusement menacée dans son intégrité physique, psychique ou sexuelle.» J'ai clairement voulu privilégier l'approche victime plutôt que de laisser cours à toute ambiguïté. J'attribue donc une priorité aux victimes mais cela suppose aussi de prendre en compte le fait que le déclenchement de l'alerte enlèvement peut aussi inciter le ravisseur à se débarrasser plus vite de sa victime.

Pourquoi ces améliorations n'ont-elles pas encore été appliquées?

Cela prendra encore du temps. J'ai l'impression que les approches cantonales sont encore très diverses par rapport à ce dispositif fédéral dont tout le monde n'est pas convaincu. En plus de l'élargissement des critères, il y aurait lieu d'évaluer si, d'un point de vue technologique, d'autres possibilités permettent d'alerter le maximum de personnes.

Le fédéralisme, premier adversaire de cette alerte nationale?

En Suisse, les compétences policières sont d'abord cantonales. Et c'est bien ainsi car ça garantit une approche de proximité, propice à une détection précoce et à une réaction rapide. Mais cette réalité ne doit pas nous empêcher d'améliorer le système au niveau fédéral et transfrontalier. ●